

DÉCISION DU MAIRE N° M 2025-08-05

Accusé de réception en préfecture
093-219300332-20250808-DEC-M2025-08-05-AI
Date de télétransmission : 08/08/2025
Date de réception préfecture : 08/08/2025

Objet : Tarification des sorties seniors du 2^{ème} semestre 2025

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis),

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Délibération n°2023-10 du 16 février 2023 relative à la Création de catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

VU la Délibération n°2024-73 du 4 décembre 2024 relative à la modification des catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

CONSIDÉRANT la volonté de proposer des sorties aux Gournaysiens de plus de 65 ans au premier semestre de l'année 2025,

DÉCIDE

Article 1 : de fixer le montant de la sortie « Journée à Nemours » du jeudi 2 octobre 2025 selon le tarif unique J de la grille, soit 60 €.

Article 2 : de fixer le montant de la sortie « Après-midi à Réau » du jeudi 13 novembre 2025 selon le tarif unique E de la grille, soit 15 €.

Article 3 : de fixer le montant de la sortie « Noël au château de Vaux-le-Vicomte » du jeudi 18 décembre 2025 selon le tarif unique F de la grille, soit 20 €.

Fait à Gournay-sur-Marne,
Le 7 août 2025

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte-tenu de la publication le : 7 août 2025

Le Maire,
Éric SCHLEGEL

